

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2018

**Date convocation :** 09/04/2018

**Excusés - Absents :** Michel KOSTIW *donnant pouvoir à Françoise EMERIAUD*, Lydie DESSOLIERS *donnant pouvoir à Rolande AZAM*, Stéphane JEAMBRUN.

**Secrétaire de séance :** Jean SOLER.

**1-Taux des taxes :** Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'augmentation du taux de 1% comme chaque année, sur l'ensemble des 3 taxes. Il est décidé à la majorité (1 contre, pas d'abstention, 13 pour) d'augmenter le produit attendu de 1%. Les taux seront donc de : Taxe d'habitation 7.32 %, Taxe Foncier bâti 12.52 %, Taxe Foncier non bâti 60.25 %.

## **2-Subventions aux associations :**

- Demande du « *Comité des Fêtes de la Route d'Argent* » pour une augmentation de leur subvention. En effet, compte tenu du plan de sécurisation de cette manifestation proposant des animations sur 4 jours, les bénévoles ont dû augmenter le nombre de vigiles. Il est proposé de mettre au même niveau cette subvention qu'à celle du « *Comité de la Foire du Ségala* » soit à hauteur de 700 €. (Vote : 0 contre, 2 abstentions, accord à la majorité).
- Demande de « *l'Association des Parents d'Elèves* » : en vue de financer les animations, classes transplantées, etc, des écoles du RPI Ségaviaur, l'APE souhaite une participation des communes. Il est exposé que notre commune participe financièrement au budget de fonctionnement du RPI et pour l'investissement au SIVU école du Viaur, il est donc décidé de rejeter cette demande.(12 pour, 1 abstention, 1 contre)
- Demande de la « *Lyre Naucelloise* » : certains de nos jeunes sont inscrits à cette association de musique. Le CM, à l'unanimité vote contre car nous ne pouvons écarter les autres enfants participant à diverses activités (judo, foot, rugby, etc).

Après lecture des dossiers de demande des autres associations par Françoise Emeriaud, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge des associations, il est décidé de reconduire le même montant à chacune d'elles. Accord à l'unanimité, soit en résumé les sommes suivantes :

### **Pour les associations de la commune :**

• Comité de la Foire du Ségala	700 €
• Comité des Fêtes	700 €
• Football Club Tanusien	300 €
• Club de l'Amitié	200 €
• Boule Tanusienne	200 €
• GV Viaur	150 €
• Sté de Chasse Tanus	100 €

### **Autres demandes de subvention attribuées :**

• Association Viaur Cérou (aides-soignantes)	135.00 €
• Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)	135.00 €
• Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)	135.00 €
• Centre Social de Puy St Georges	2 000.00 €
• Association Agrée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)	50.00 €

**3-Budget Primitif 2018 :** Lecture et vote du budget tel que présenté à l'unanimité, résumé comme ci-dessous.

Vu l'augmentation conséquente de la participation au budget du RPI, le CM demande à avoir une copie des documents du RPI Ségaviaur.

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>		
Section de fonctionnement	391367.69 €	391 367.69 €
Section d'investissement	178 962.27 €	178 962.27 €
<b>Budget annexe Assainissement</b>		
Section fonctionnement	28 148.94 €	28 148.94 €
Section investissement	24 345.81 €	24 345.81 €
<b>Budget annexe « Lotissement Puech Redon »</b>		
Section fonctionnement	56 472.00 €	56 472.00 €
Section Investissement	39 136.00 €	39 136.00 €
<b>Budget annexe « CCAS »</b>		
Section de fonctionnement	22 032.00 €	22 032.00 €
Section Investissement	1 321.00 €	1 321.00 €

### **4-Eclairage Public**

- Lecture des différends devis demandés à l'entreprise SPIE, concernant la pose d'horloges astronomiques, la mise en place de l'EP à l'Impasse de Puech Redon, route de Puech Redon et Rue de Tréban. (voir tableau). Dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, le SIER Tanus prendra la charge financière de l'installation des horloges astronomiques. Le dossier sera envoyé au secrétariat du SDET, compétent en la matière.
- En vue de la réalisation de l'extinction nocturne de l'EP, il est proposé d'organiser une réunion publique d'information avec la participation du conseiller en énergie du PEDT. De même il faudra le consulter pour l'achat et la pose des panneaux obligatoires (aide financière dans le cadre d'un achat groupé)

**5-Contentieux Dirrig – commune** : Suite à la mise en demeure adressée à Monsieur Francis Prat de nettoyer la route après chaque passage de son troupeau de vaches, lecture d'un courrier de son Conseil M<sup>e</sup> Molly, demandant quelle est la solution la mieux appropriée.

#### **6-Questions diverses**

- *Cérémonie du 8 mai* : elle aura lieu le dimanche 13 mai compte tenu que les porte-drapeaux du canton participent le 8 mai à des célébrations dans d'autres communes. Départ du défilé de la mairie à 11h30.

- *Nordique du Ségala* le samedi 19 mai: pour la 2<sup>ème</sup> fois, la marche nordique épiscopale viendra sillonner les 14 km dans notre vallée du Viaur. Comme en 2016, nous ferons déguster aux participants « les crapauds du Viaur » (échaudés au vin blanc)

- Passage de la « *Route du Sud Cycliste* » dans notre commune le jeudi 14 juin aux alentours de 13h.

La séance est levée à 23h30

Madame le Maire de Tanus,

Rolande AZAM

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rolande Azam'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem of a bear, surrounded by the text 'MUNICIPALITE TANUS' at the top and 'R.F. (Tarn)' at the bottom. There are small stars on either side of the bottom text.